



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

[Canada.ca](#) › [Agence de la consommation en matière financière du Canada](#)

› [Plans et rapports de l'organisation](#) › [Rapports financiers trimestriels](#)

Rapport financier trimestriel de l'ACFC pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

De : **Agence de la consommation en matière financière du Canada**

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites sans la permission de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec nous à l'adresse suivante :

Agence de la consommation en matière financière du Canada

427, avenue Laurier Ouest

Ottawa (Ontario) K1R 7Y2

www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere

ISSN 2816-783X

©Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par la ministre des Finances du Canada, mars 2025.

Also available in English under the title: Quarterly Financial Report for FCAC for the quarter ended December 30, 2024

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel (RFT) de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (l'ACFC ou l'Agence) a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor.

La Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ci-après la Loi) indique les fonctions ainsi que les pouvoirs en matière d'administration et d'application de la loi de l'ACFC, et énonce les articles des lois et règlements fédéraux dont elle veille à l'application. Une description des activités de programme de l'ACFC figure dans son Plan d'activités 2024-2025.

Le RFT n'a fait l'objet d'aucun examen ni d'aucune vérification externe.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'Agence, telles qu'elles sont énoncées à l'article 13 de la Loi. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'Agence utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, la méthode de la comptabilité axée sur les dépenses reste celle utilisée pour les autorisations de dépenser incluses dans le présent rapport.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Résultats trimestriels

Le montant des dépenses totales de l'ACFC au cours de la période de trois mois qui s'est terminée le 31 décembre 2024 s'est élevé à 15 601 675 \$, ce qui équivaut à 94,7 % du montant des dépenses de 16 467 552 \$ prévu au budget de la période, et cette proportion était de 77,2 % au cours de la même période de l'exercice précédent. L'écart de 865 877 \$ par rapport au budget au 31 décembre 2024 est principalement attribuable aux frais de personnel moins élevés que prévu, en raison surtout de retards dans la dotation de postes vacants (1 247 248 \$), ainsi qu'à des dépenses moindres en services professionnels et en frais de location (1 714 108 \$ et 170 109 \$ respectivement). Cette réduction a été compensée par des dépenses en information plus élevées que prévu (2 353 017 \$).

Par rapport à l'exercice précédent, les dépenses totales de l'ACFC au cours de la période de trois mois qui s'est terminée le 31 décembre 2024, qui s'élèvent à 15 601 675 \$, sont supérieures de 2 664 629 \$, ou 20,6 %. Cet écart est principalement attribuable à des frais plus élevés en matière d'information (2 821 349 \$) et de personnel (612 882 \$) en 2024-2025. Cette augmentation a été compensée par des frais de personnel et de location

moindres (651 730 \$), et des dépenses inférieures pour l'acquisition de terrains, de bâtiments et de travaux en raison du projet de modernisation des bureaux de Toronto achevé en 2023-2024 (141 868 \$).

Résultats cumulatifs

Le montant des dépenses totales de l'ACFC au cours de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 921 245 \$, ce qui équivaut à 85,9 % du montant de dépenses prévu de 47 653 167 \$ au budget de la période, et cette proportion était de 80,3 % au cours de la même période de l'exercice précédent. L'écart de 6 731 922 \$ par rapport au budget au 31 décembre 2024 est principalement attribuable aux frais de personnel qui étaient moins élevés que prévu en raison de retards dans la dotation de postes vacants (4 455 065 \$), ainsi qu'aux frais de services professionnels (3 720 946 \$) et de location (539 795 \$) moins élevés que prévu. Cette diminution a été compensée par des dépenses plus importantes en matière d'information (2 529 328 \$).

Par rapport à l'exercice précédent, les dépenses totales de l'ACFC au cours de la période de neuf mois qui s'est terminée le 31 décembre 2024, qui s'élèvent à 40 921 245 \$, sont supérieures de 3 243 931 \$, ou 8,6 %. Cet écart est principalement attribuable à l'augmentation des frais de personnel (1 909 389 \$) et d'information (2 945 756 \$), qui a été compensée par une diminution des dépenses liées à l'acquisition de terrains, de bâtiments et de travaux (542 514 \$) et une diminution des dépenses liées aux services professionnels (860 451 \$).

Risques et incertitudes

Gestion des risques auxquels l'organisation est exposée

L'environnement dans lequel l'ACFC mène ses activités comporte une gamme de risques pouvant nuire à la réalisation de son mandat et de ses objectifs. Même si nombre de ces défis sont toujours présents, la mesure dans laquelle ils posent un risque financier pour les objectifs de l'ACFC varie en fonction des conditions économiques et financières ainsi que du contexte du secteur financier et de son impact sur les consommateurs de produits et services financiers. La capacité de l'ACFC de réaliser son mandat dépend de la rapidité et de l'efficacité avec laquelle elle cerne, évalue, priorise et élabore des initiatives pour s'attaquer aux domaines où elle est le plus à risque.

Contexte économique, industriel et de surveillance

L'ACFC mène ses activités dans un marché financier en évolution rapide qui est notamment caractérisé par la complexité croissante des produits financiers et l'arrivée sur le marché de nouvelles technologies visant à répondre aux besoins et aux exigences des consommateurs d'aujourd'hui. Cette situation peut nuire à sa capacité de suivre le rythme des changements sur le marché.

L'ACFC doit continuer d'évaluer l'impact de ces changements et être prête à réaffecter les fonds tout en restant souple. Elle doit également rester à l'affût des nouveaux développements et des nouvelles discussions, tant à l'échelle nationale qu'internationale, et tirer parti des possibilités qui en découlent, tout en gérant les risques afin d'assurer la réalisation continue de son mandat.

Risques financiers

Les risques financiers, principalement le risque de liquidité et le risque de crédit, sont suivis de très près et ils demeurent peu élevés.

Changements importants au chapitre des activités, du personnel et des programmes

Le 20 juin 2024, l'ACFC a reçu officiellement le mandat élargi de superviser, administrer et faire appliquer le Cadre sur les services bancaires axés sur les consommateurs du Canada. En octobre 2024, l'ACFC a reçu une autorisation supplémentaire d'un million de dollars liée à ce changement de mandat.

Approuvé par :

Shereen Benzvy Miller

Commissaire

22 janvier 2025

Werner Liedtke, CPA, CMA

Dirigeant principal des finances

22 janvier 2025

État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2024-2025

Autorisations	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Paie­ments en vertu de l'article 13 de la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i>	64 823 215 \$	15 601 675 \$	40 921 245 \$
Dépenses des produits de l'aliénation des biens meubles en surplus de la Couronne	-	-	-
Autorisations totales	64 823 215 \$	15 601 675 \$	40 921 245 \$

Exercice 2023-2024

Autorisations	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
----------------------	---	---	---

Autorisations	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Paielements en vertu de l'article 13 de la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i>	64 223 152 \$	12 937 046 \$	37 677 314 \$
Dépenses des produits de l'aliénation des biens meubles en surplus de la Couronne	-	-	-
Autorisations totales	64 223 152 \$	12 937 046 \$	37 677 314 \$

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

* Incluent seulement les autorisations disponibles pour l'exercice à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

Exercice 2024-2025

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul de crédits utilisés à fin du trimestre
Personnel	43 097 383 \$	9 587 085 \$	27 904 796
Transports et communications	747 233	94 644	308 29
Information	2 772 248	3 101 779	3 635 81
Services professionnels et spéciaux	12 242 435	1 515 395	5 482 01
Location	4 418 112	919 669	2 768 53
Services de réparation et d'entretien	6 281	11 804	14 27
Services publics, fournitures et approvisionnements	57 880	37 431	66 68
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages	-	-	

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul de crédits utilisés à fin du trimestre
Acquisition de matériel et d'outillage	684 207	232 589	326 82
Autres subventions et paiements	797 436	101 280	414 01
Dépenses budgétaires brutes totales	64 823 215 \$	15 601 675 \$	40 921 245

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Exercice 2023-2024

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul de crédits utilisés à fin du trimestre
Personnel	42 546 879 \$	8 974 202 \$	25 995 408
Transports et communications	928 822	143 280	446 40
Information	2 648 304	280 429	690 05

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul de crédits utilisés à fin du trimestre
Services professionnels et spéciaux	12 966 292	2 039 579	6 342 46
Location	3 641 048	1 047 214	2 710 37
Services de réparation et d'entretien	6 158	903	10 82
Services publics, fournitures et approvisionnements	63 894	19 920	54 84
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages	375 491	141 869	542 51
Acquisition de matériel et d'outillage	795 746	275 293	549 02
Autres subventions et paiements	250 518	14 357	335 39
Dépenses budgétaires brutes totales	64 223 152 \$	12 937 046 \$	37 677 314

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Date de modification :

2025-02-25